

Secr JCS

COMPTE-RENDU DES REUNIONS DES CHEFS DE SERVICE
TENUES LE 14 FEVRIER 1987 DE 7H30 A 13H30 ET LE
18 FEVRIER 1987 DE 8H A 11H00.-

=====

- Président de la Réunion : NDINDILYIMANA Augustin, Lt Col BEM,
Ministre de la Jeunesse et du Mouvement
Coopératif.

Participants :

- Mr MUGEMA Romuald, Secrétaire Général
- Mr MBATEYE Thomas, Directeur Général du Mouvement Coopératif
- Mr MUNYAMBARAGA Narcisse, Directeur Général de la Jeunesse
- Mr MUHATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des Sports et Loisirs
- Mr KAYOBOKE Ferdinand, Directeur de la Planification
- Mr NKULIKIYINKA J. Baptiste, Directeur du Folklore et Loisirs
- Mr KURAZIKUBONE Joseph, Directeur de l'Encadrement et Formation
- Mr HAKIZIMANA Protais, Chef de Division Formation
- Mr NAHIMANA Alphonse, Chef de Division Assistance
- Mr RUSANGANWA Augustin, Chef de Division Production
- Mr KAREMERA Pierre, Chef de Division E.P.S.
- Mr NSANZABAGANWA François, Chef de Division Planification a.i.
- Mr KAREKEZI Epimaque, Chef de Division Encadrement
- Mr TWAGIRAYEZU Emmanuel, Chef de Division Activités Sportives
- Mr MUSILIKARE J. Népomuscène, Chef de Bureau Sports d'Equipe
- Mr MBONEZA Gaspard, Chef de Bureau Groupements Socio-Economiques
- Mr KABERA Guy, Chef de Bureau Evaluation
- Mme MUKAMALIZA M. Goretti, Chef de Bureau Courrier et Archives
- Mme MUKABURASA Spéciose, Chef de Bureau Mouvements de Jeunesse
- Mr KAYINAMURA Grégoire, Chef de Bureau a.i. CONTENTIEUX
- Mr UWIMANA J.M.V., Chef de Bureau Loisirs Socio-Educatif
- Mr MAHUNGU J. Bosco, Chef de Bureau Gestion des Crédits
- Mr HATEGEKIMANA Emmanuel, Chef de Bureau Gestion du Personnel
- Mr Christian COULIDIATY, Expert du PNUD affecté à la Direction
Planification
- Mr Helmut LOENENBACH, Expert allemand attaché à la Direction
des Sports
- Mr Joachim FICKERT, Chef de Projet "FOOTBALL" à la Direction
des Sports.

A. Réunion du 14 février 1987

D'emblée, le Ministre a précisé qu'il a tenu
une réunion des Chefs de service le jour de l'UMUGANDA non pas
parce qu'il voulait passer outre les directives du MRND mais parce
qu'il attachait une importance capitale à la présente réunion.

.../...

Elle est capitale du fait qu'elle doit examiner le plan d'action devant guider chacun dans l'organisation des activités au cours de cette année 1987. Il a souligné qu'il serait anormal vu les moyens insuffisants mis à la disposition de notre département de travailler sans programme établi. Quand bien même ce plan d'activités ne serait pas complètement réalisé, il doit être au moins indicatif pour pouvoir nous guider;

Dans tous les cas, il doit nous préoccuper et être suivi dans la mesure du possible. C'est aussi sur base de l'exécution de ce programme que doit être élaboré le rapport annuel de chaque service.

Avant d'aborder la programmation des Activités de chaque service, le Ministre a rappelé l'importance des réunions des Chefs de service sur la marche du service. Il a indiqué qu'elles permettent la cohésion. C'est par elles que le Ministre ou le Secrétaire Général donne des instructions, fait le point sur certains dossiers et sur les activités à réaliser, fait débattre les problèmes de service et leur trouver des solutions.

Se référant à la recommandation de la réunion des Chefs de service tenue le 13 janvier 1987 de désigner un agent chargé d'exploiter et suivre l'exécution des instructions données, le Ministre a précisé que ce service n'était pas nécessaire. Il revient plutôt au Secrétaire Général de faire exécuter toutes les décisions prises. Il en est seul responsable, tout intermédiaire pouvant transformer et diluer les instructions données.

Aussi il a recommandé que les responsables à tous les niveaux doivent tenir fréquemment des réunions. C'est par ce biais qu'il faut chercher toujours à connaître de mieux à mieux les missions assignées à notre département et à les exécuter de façon concertée et coordonnée et ainsi pallier là où notre organigramme accuse des chevauchements d'attributions comme d'ailleurs il en existe entre départements ministériels. A ce problème, le Ministre a recommandé la compréhension de chacun, la philosophie à adopter étant de maintenir les relations franches entre services. Pour exemple, il a indiqué que la Direction de la Planification doit travailler en étroite collaboration avec les Directions Générales. Ainsi tout dossier technique traité par la Direction de la Planification à moins qu'il ne soit purement spécifique doit avant d'être transmis au Cabinet passer par le Directeur Général concerné pour observations éventuelles.

Après cette mise au point, il a été procédé à l'examen des programmes d'activités de chaque service pour 1987. A tour de rôle, chaque Directeur Général devait présenter son programme.

- Programme d'activités de la Direction Générale de la Jeunesse.

Le Directeur Général de la Jeunesse a indiqué mois par mois le calendrier des activités de son service en précisant pour chaque activité des moyens techniques, financiers et logistiques à mettre en oeuvre. Le programme de la Direction Générale de la Jeunesse s'articule sur les activités principales suivantes :

- L'élaboration des programmes d'enseignement et la diffusion de nouvelles orientations en matière de formation, d'encadrement et d'intégration des jeunes dans les circuits de production. Une brochure "LA JEUNESSE RWANDAISE et ses PERSPECTIVES de DEVELOPEMENT" est actuellement sous presse. Elle est destinée à tous les intervenants et particulièrement à tous les Encadreurs Préfectoraux et Communaux.
- L'inventaire des activités productives des jeunes.
- Le suivi des activités de production des CFJ et des Chantiers des jeunes.
- L'organisation des journées de réflexion sur les voies et moyens d'encadrement des jeunes.
- Le perfectionnement du personnel des CFJ (comptables, instructeurs, directeurs) et le recyclage des Encadreurs Préfectoraux et Communaux. Ces sessions de formations permettront des échanges de vues et le dialogue entre agents de terrain et de conception, de transmettre des instructions et recueillir des desiderata des agents de terrain.
- Les concours des CFJ, des CERAI et des Groupements Socio-économiques.
- La rencontre avec les Responsables des Mouvements de Jeunesse
- L'organisation du Festival de la Jeunesse
- L'organisation du camp de travail à GISHWATI.

Pour réaliser ce programme, le Directeur Général de la Jeunesse a fait observer que le département devra consentir à mobiliser des moyens importants en personnel (pour l'élaboration des programmes d'enseignement et l'appui) et en logistique (véhicules et indemnités de mission). S'agissant du personnel, il a rappelé que son service souffre d'un manque d'agents qualifiés pour élaborer des programmes d'enseignement surtout dans les domaines de la menuiserie et de la maçonnerie.

Pour l'appui au GSE le fonds de garantie est disponible mais il manque une cellule d'économistes et de spécialistes en marketing pour concevoir et évaluer les projets à proposer aux jeunes.

Sur le programme présenté par le Directeur Général de la Jeunesse, le Ministre a fait remarquer que la période de mai-juillet n'était pas indiquée pour réaliser des activités qui engagent un personnel important compte tenu des opérations prioritaires au cours de cette période: l'organisation du concours d'animation par le MRND en mai, la préparation des manifestations marquant le 25ème Anniversaire de l'Indépendance Nationale en Juin et la quinzaine des projets en Juillet. Ainsi il a recommandé d'établir un programme léger et souple les mois de mai et juin et de reporter les concours des CFJ et des CERAI prévus en juillet du fait que c'est la période des vacances pour les élèves.

Concernant les recyclages des Encadreurs, ils ne doivent pas être limités aux travaux d'inventaire mais doivent aussi porter sur les autres secteurs couverts par notre département à savoir les programmes de production des coopératives et des groupements socio-économiques des jeunes et les programmes de promotion des sports et loisirs. Quant au perfectionnement du personnel des CFJ, il faudra chercher le concours des autres services, celui du Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle pour la formation des comptables, celui du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire et de l'Ecole Technique Officielle pour la formation des Instructeurs maçons, menuisiers et tailleurs, celui du Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales et de la Croix-Rouge Rwandaise pour la formation des Instructeurs brancardiers secouristes.

S'agissant de la programmation des activités productives des jeunes, le Ministre a indiqué qu'il faut changer de méthode de travail. Il n'est pas normal que les techniciens du MIJEUCOOP n'associent pas les responsables des centres à l'élaboration de ces prévisions. C'est cet aspect qui devrait être repris dans les directives d'instruction comme programme de production. Il faut aussi le réajustement des programmes compte des orientations relatives à l'information-formation.

Pour l'organisation des journées de réflexion sur l'encadrement des jeunes, le Ministre a demandé de programmer ces journées pendant la période des vacances de Pâques dans un des Campus de l'Université Nationale du Rwanda.

Concernant les problèmes logistiques, vu le tableau présenté par la Gestion des Crédits relevant les véhicules disponibles, le Ministre a indiqué que le Charroi à notre disposition pouvait nous suffire s'il était bien géré et augmenté de 3 nouveaux véhicules.

A ce sujet, les intervenants ont fait remarquer que la plupart des véhicules étaient en mauvais état et recommandé qu'il fallait cette année profiter de la somme de 45 millions réservés à la mobilisation de la jeunesse pour équiper nos services préfectoraux d'encadrement de la jeunesse et des Coopératives en mettant à la disposition de chaque Encadreur Préfectoral une Jeep SUZUKI. Cette suggestion n'ayant pas tenu compte du problème d'engagement des chauffeurs, d'autres intervenants ont proposé d'obtenir du Ministère des Transports et des Communications l'autorisation de conduire en faveur des Encadreurs Préfectoraux pour pallier au problème d'engagement de chauffeurs non prévus au budget.

A ces observations, le Ministre a expliqué qu'il faut examiner tous nos problèmes en considérant la taille de nos moyens présents et futurs. De même il faut travailler dans un cadre politique cohérent. Il a rappelé de tenir compte des recommandations du Vème Congrès du MRND, de ses engagements pris devant le CND sur l'utilisation du crédit alloué à la mobilisation de la jeunesse dans le sens de la recommandation du Vème Congrès sans oublier les contraintes de la loi des finances qu'il est difficile de contourner.

Après de vives discussions sur la répartition de ce crédit, le Ministre a enfin décidé les mesures suivantes :

1. Seulement 3 nouveaux véhicules seront achetés sur l'article "Mobilisation de la Jeunesse".
2. Le reste du crédit sera destiné aux travaux d'inventaire et au fonds de garantie pour l'appui aux Groupements Socio-Economiques des Jeunes.
3. Le Secrétaire Général tiendra une réunion qui regroupera les Directeurs Généraux, le Directeur de la Planification et le Gestionnaire des Crédits pour la répartition équitable des véhicules entre tous les services.

Pour le personnel à remplacer ou à commissioner aux postes vacants, le Ministre a demandé au Secrétaire Général de réunir les Directeurs Généraux pour lui proposer les candidats. Le Ministre a insisté pour que chaque agent ait des attributions découlant des programmes élaborés pour cette année 1987.

S'agissant des approvisionnement en vivres, le Ministre a estimé qu'il ne faut pas revenir à la décision déjà prise de réduire les dépenses de l'Etat dans ce domaine. Les instructions en la matière ont été données.

Quant à l'acquisition du matériel didactique et de production, il faudra poursuivre la décentralisation en recordant des fonds aux responsables des CFJ pour les utiliser dans les programmes connus et acceptés.

.../...

- Programme d'Activités de la Direction
Générale du Mouvement Coopératif.

Les activités de la Direction Générale du Mouvement Coopératif s'articulent sur les programmes de formation des Encadreurs et des responsables des Coopératives, les actions de sensibilisation et de motivation tels que les concours des Coopératives. Il y aura aussi l'appui juridique et en gestion.

Sur le programme présenté par le Directeur Général du Mouvement Coopératif, le Ministre a fait remarquer qu'il fallait ressortir clairement ces actions dans le programme et évaluer les moyens matériels, financiers et logistiques à mettre en oeuvre. Aussi pour les formations des Encadreurs et les concours des Coopératives, il faudra une harmonisation avec la Direction Générale de la Jeunesse.

En collaboration avec le Centre IWACU, il faudra également organiser au niveau national des sessions de formation des organes dirigeants des coopératives.

Concernant les problèmes d'ordre général, le Ministre a demandé à la Direction Générale du Mouvement Coopératif de préparer minutieusement les émissions radiodiffusées sur les Coopératives, de régler les litiges sur le fonds BAD et commencer à appliquer les nouveaux mécanismes de ce fonds.

- Programme d'Activités de la Direction
Générale des Sports et Loisirs.

Avant l'examen des activités programmées par la Direction Générale des Sports et Loisirs, le Ministre a rappelé le voeu du Chef de l'Etat qui demande instamment au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif d'assumer ses responsabilités de promotion et de contrôle de toutes les activités sportives et culturelles dans un climat de paix.

Il a également reconnu que ces derniers temps nous avons enregistré des événements tendant à favoriser le fanatisme et certains de nos agents n'ont pas su jouer le rôle qui revient à l'instance supérieure en la matière. Ainsi il a été décidé que les agents engagés dans les clubs se retirent et que les responsables sportifs du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif doivent travailler en étroite collaboration avec les organes des fédérations.

Après ce rappel, le Directeur Général des Sports et Loisirs a présenté son programme. Il s'articule sur les activités suivantes :

• Domaine des Sports.

- l'organisation des tournois et des championnats nationaux dans les diverses disciplines (football, volleyball, basketball, athlétisme, cyclisme, ...)
- la formation des arbitres, des entraîneurs et des directeurs des Clubs
- la participation aux Jeux de BRAZZAVILLE et de NAIROBI.

• Domaine du Folklore.

- la redynamisation du Ballet National (suivant le programme déjà commencé avec le concours des agents)
- l'organisation des manifestations marquant le 25^e Anniversaire de l'Indépendance Nationale
- la constitution d'un musée statique d'habillement et équipement du ballet
- la construction d'une maison des jeunes à KIGALI
- la réfection et l'aménagement du Centre de RUKARI.

• Domaine des Loisirs

- Elaboration des dossiers sur les jeux traditionnels et de société
- la formation des musiciens
- l'organisation des championnats d'IGISORO
- le programme d'exploitations des maisons des loisirs
- la rencontre avec les organisateurs des loisirs
- les programmes de loisirs pour les jeunes.

Sur le programme présenté par le Directeur Général des Sports et Loisirs, le Ministre a fait remarquer qu'il faut retenir la préparation des clubs de Football aux compétitions des coupes Africaines. la sortie de l'équipe nationale de Football en Allemagne, la participation des équipes de Football, Basketball, Volleyball et d'Athlétisme le plus tôt possible le coût de ces opérations pour qu'il puisse négocier à temps leur financement.

S'agissant des interventions de l'Allemagne dans les projets de formation de nos cadres sportifs, il a exigé que les contributions de la Coopération Technique Allemande (CTA) soient nettement distinguées de celles de la RHENANIE-PALATINAT.

Pour les interventions de la CTA, Monsieur J.FICKERT, Chef de Projet "Football", a indiqué que pour cette année la CTA est prête à financer le Championnat Interscholaire de Football, les rencontres

d'information aux entraîneurs des Clubs de Football, les stages des formateurs d'arbitres de Football et les Séminaires des Commissaires des matches de Football. Quant aux autres subsides à demander, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif voudra passer par la voie du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Pour les interventions de la RHENANIE-PALATINAT, il a été indiqué l'organisation des stages d'entraîneurs de Handball, Basketball, Volleyball, le projet d'aménagement des infrastructures sportives dans les écoles et à KAVUMU. Il y a aussi un programme spécifique entrepris par Monsieur Helmut LOENENBACH.

Un intervenant a signalé que dans l'organisation des stages de Handball, Basketball, Volleyball, la contribution de la RHENANIE-PALATINAT n'était pas importante. Elle se limite à l'envoi des experts, de maillots et de ballons, le Gouvernement Rwandais fournissant tout pratiquement : logement, restauration, frais de transport des experts et des stagiaires.

Un autre intervenant a fait observer qu'il était anormal de recourir à des étrangers pour des formations que nos techniciens rwandais peuvent dispenser.

A ces appréhensions, le Ministre a rappelé l'esprit de coopération instaurée par le Jumelage du Rwanda avec la RHENANIE-PALATINAT. Dans la négociation de ces stages, nous avons présenté nos besoins en formateurs en précisant cependant que tous les programmes de formation devaient aussi permettre le concours des agents du Ministère. Pour le moment, il nous faut ouvrir d'autres secteurs. Mais il faut au préalable évaluer ce qui a été fait dans le domaine de la formation pour éventuellement prendre de nouvelles orientations.

Concernant les interventions de la CTA, le Ministre a demandé qu'on fixe les priorités. Il a suggéré que pour assainir le climat qui prévaut actuellement, il est urgent d'organiser des stages pour les arbitres et les directeurs des clubs de Football afin de leur inculquer les nouvelles dispositions des règlements du jeu de Football.

Un intervenant a fait remarquer que tous les arbitres et directeurs des clubs connaissent les règlements mais souvent les organes décideurs poussés par certaines pressions ne les appliquent pas convenablement.

Un autre intervenant a rappelé qu'il a toujours été difficile de réunir les directeurs des clubs, ceux-là même qui incitent les techniciens à faire ^{placer} des arbitres incompetents et déroger aux règlements.

A ces appréhensions, le Ministre a demandé au Directeur Général des Sports et Loisirs d'étudier les voies et moyens de sensibiliser les Directeurs des clubs et les organes dirigeants des fédérations. Aussi il a suggéré d'organiser dans les prochains mois une journée de réflexion à l'intention de tous les intervenants.

Dans le domaine du Folklore, le Ministre a demandé de hâter la redynamisation du Ballet National en montrant les actions concrètes devant être réalisées par les scénaristes. Pour l'assistance aux ballets communaux, il a indiqué qu'il n'y a pas de moyens financiers ni d'équipements à leur accorder cette année. Dans la mesure du possible, il sera envisagé la formation de leurs entraîneurs ou des missions d'encadrement pour leurs membres.

Pour la sortie du ballet national, elle ne sera possible qu'après les manifestations marquant le 25e Anniversaire de l'Indépendance Nationale. Mais d'ores et déjà il faudra se préparer pour la participation au festival de Québec.

Concernant la constitution du musée à RUKARI, il faudra d'abord constituer un musée d'habillement et d'équipement du Ballet pour plus tard constituer un musée sonore. Quant à la construction d'un complexe culturel à KIGALI, il faudra attendre que soit terminée la construction de la Maison des Jeunes grâce au don de 4 millions de francs rwandais accordés par la RHENANIE-PALATINAT. Elle comprendra une salle polyvalente, une salle de bibliothèque et de lecture,...

Dans le domaine des loisirs, le Ministre a demandé de mettre l'accent sur le développement de tous les jeux traditionnels et des jeux de société (il a suggéré de contacter Monsieur JANNERET à la Présidence de la République pour les jeux de société), sur la rentabilisation des maisons de loisirs et sur la recherche des programmes de loisirs appropriés aux jeunes.

Le Ministre a clôturé la réunion sans avoir pu examiner les activités programmées par la Direction de la Planification et le Service de la Documentation faute de temps. Il a été convenu que ses programmes seront traités Mercredi le 18 courant. Au paravant, les Directeurs Généraux auront mis leur dernière main sur les programmes présentés en y apportant les corrections nécessaires compte tenu des observations émises.

Samedi le 21 courant, le Secrétaire Général réunira les Directeurs Généraux et le Directeur de la Planification pour confectionner un document unique présentant le programme global d'activités pour l'exercice 1987.

B. REUNION du 18 Février 1987

Comme prévu, la réunion du 18 Février a examiné le programme d'activités de la Direction Planification.

Avant de l'aborder, le Ministre est revenu sur les activités programmées par les Directions Générales pour rappeler ce qui suit :

A la Direction Générale du Mouvement Coopératif

Le Ministre a demandé de programmer dans le temps l'exécution des recommandations émises par le Séminaire sur le Mouvement Coopératif tenu à KABUSUNZU du 11 au 12 Février 1987.

Evoquant les problèmes de la CECOBM, il a également demandé de hâter le dossier pour être fixé s'il faudra la dissoudre ou la restructurer.

S'agissant de la loi sur le statut général des organisations coopératives, il a insisté pour que le projet soit remanié en précisant les engagements du Ministère des Finances et de l'Economie et parvienne au Secrétariat du Gouvernement dans les meilleurs délais.

A la Direction Générale des Sports et Loisirs

Le Ministre a rappelé les promesses faites à l'Assemblée Générale de la FERWFA.

Il était convenu entre autres de revoir tous les textes régissant la FERWFA, de contrôler sa trésorerie et de mettre en place un Secrétariat Permanent. Il est temps aujourd'hui de mettre au clair ces problèmes et clôturer le dossier avant la prochaine assemblée.

Concernant le voeu du Chef de l'Etat de résorber les violences aux stades, le Ministre a demandé d'en faire une analyse profonde et lui proposer des solutions qui contribueraient à assainir le climat de tension qui prévaut actuellement. Aussi il a demandé au Directeur Général des Sports et Loisirs de préparer des recommandations à soumettre au Bureau Fédéral lors de sa réunion Samedi le 21 Février 1987.

A la Direction Générale de la Jeunesse

Le Ministre a demandé de définir par des actions concrètes les orientations politiques en matière de formation de la Jeunesse et de suivre quotidiennement tous les projets initiés par notre département en faveur des jeunes : élevage à GISHWATI, à MAYANGE, etc...

Après ce rappel, le Ministre a passé au programme d'activités de la Direction PLANIFICATION. Elles consistent en la planification et l'exécution des programmes de coopération avec les pays amis, les organisations internationales et les organismes non gouvernementaux.

Ces programmes sont orientés aux secteurs suivants :

1. Secteur des Infrastructures: construction des Chantiers et des ateliers pour les lauréats des CERAI et des CFJ, des maisons des jeunes, des stades de jeux, des unités de stockage, etc...
2. Secteur de la Formation: appui en matériel didactique, perfectionnement du personnel des CFJ, voyages d'études aux responsables des jeunes, etc...
3. Secteur de l'emploi: création d'unités de production agricole et artisanale, création de micro-industries, assistance technique et financière des groupements des jeunes, etc...
4. Secteur des études: inventaire des activités productives des jeunes, adaptation des programmes des CFJ, rentabilité des CFJ, etc...

Concernant le domaine des infrastructures, le Ministre a ^{remarquer} fait/que nos partenaires à tous les niveaux, bilatéral ou multilatéral, sont réticents à investir dans les constructions de grande envergure. Il conviendra d'aménager et rentabiliser les infrastructures existantes.

Il a aussi émis des observations sur les projets de construction des maisons des jeunes, des stades, des silos, des ateliers polyvalents et du complexe culturel.

- Construction des maisons des jeunes: il faudra poursuivre le projet de construction du centre de loisirs pour les jeunes soumis à l'Association des Musulmans du Rwanda. Ces maisons de jeunes doivent être conçues dans l'optique d'attirer plus de jeunes en leur dotant des équipements appropriés (expositions d'articles artisanaux, bibliothèques, salles de lectures, ...).

- Construction des Stades: il faudra viser surtout l'intensification des terrains de sport au niveau des Communes.

Pour le Stade National, il faudra demander à la partie chinoise d'y construire une piscine et préciser les modalités de gestion de ce stade.

- Construction des ateliers polyvalents: Nous devons sensibiliser les autorités communales pour qu'ils présentent leurs projets au Gouvernement Hollandais.

- Construction des silos coopératifs: Plusieurs services interviennent chacun de son côté (MINAGRI - MININTER - OPROVIA et CATHOLIC RELIEF SERVICES). Une politique commune est indispensable pour rendre cohérente toutes ces initiatives.

- Construction du complexe culturel à KIGALI: Le besoin de ce complexe est réel. Il nous permettra de ne plus dépendre des particuliers. Ainsi partant de la position favorable du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération sur ce projet, le Ministre a demandé de contacter le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie pour faire une esquisse du dossier à présenter au bailleur de fonds.

S'agissant du domaine de la Formation, le Ministre a attiré l'attention sur les bourses de stages et les Projets "BIOGAZ" et "CEFMIVA".

- Bourses de stages: les stages et les voyages d'études ne doivent plus se limiter aux pays occidentaux seuls. Il faudra demander au Ministère du Plan de financer des voyages d'études pour nos responsables des jeunes dans les pays du Tiers-Monde où l'expérience nous est beaucoup profitable. Même pour les recyclages de nos instructeurs de la jeunesse, nous pourrions intéresser les aides extérieures.

- Projet BIOGAZ: Dans le cadre de promouvoir l'utilisation des énergies nouvelles, nous avons demandé à l'UNR de mettre des techniciens du CEAER à notre disposition pour nous apprendre à monter des digesteurs dans nos Centres de Formation des Jeunes. Des essais ont été faits à GACULIRO et MAYANGE mais n'ont pas donné des résultats concluants.

L'affaire traîne depuis 1985. Des notes de rappel ont été adressées à l'UNR. Nous avons même fait recours aux experts du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie mais leurs réactions se font toujours attendre. Le Ministre a demandé au Fonctionnaire-Dirigeant de ce projet de mettre au clair cette situation en déterminant les responsabilités des techniciens du CEAER.

- Projet CEFMIVA: ce projet qui devait démarrer depuis juillet 1986 a connu plusieurs modifications jusqu'au moment où l'OCSD a posé comme condition de débloquer les fonds après la signature d'un protocole d'accord modifiant la convention relative à ce projet.

Trois mois après la signature de ce protocole, les problèmes financiers et même techniques subsistent malgré les assurances de l'OCSD.

L'ACDI n'a pas encore débloqué les fonds et l'OCSD ne trouve pas encore l'expert céramiste.

Un intervenant a signalé que l'OCSD exige aussi que la partie rwandaise doit d'abord débloquer les fonds de contrepartie, acquérir la propriété où sera érigé le Centre, procéder aux expropriations et au terrassement du terrain, aménager les voies d'accès, etc...

.../...

.....

Le Ministre a fait observer qu'à ce point personne n'était maître de la situation. Il a chargé le Directeur de la Planification de suivre de près ce projet et lever tout malentendu.

Dans le domaine de l'emploi des jeunes, le Ministre a approuvé les projets de création de micro-industries et d'unités de production agricole et artisanale.

Pour l'appui aux jeunes, il a demandé qu'on soit précis quant à l'assistance technique dont on a besoin. Le Secrétariat Général devra déterminer nos besoins pour la cohérence dans nos négociations.

A titre d'exemple, il a signalé que l'assistance des volontaires Japonais est attendue par les coopératives MERA et CONFIGI. Ainsi il a demandé d'ouvrir l'assistance à d'autres secteurs et à d'autres partenaires. A ce sujet, il a évoqué les bonnes dispositions de la CONGREGATION des JOSEPHITES d'assurer la direction de nos Centres. Au besoin, des contacts auprès d'autres congrégations peuvent être tentés mais d'ores et déjà il faudra préparer une convention qui peut leur être proposée.

Quant aux études à mener, le Ministre a demandé de suivre de près le projet d'inventaire des micro-réalisations entrepris par le PNUD et en tirer profit pour notre inventaire des activités productives des jeunes.

Pour l'étude effectuée par le PNUD sur les Chantiers des jeunes, il faudra l'exploiter et se prononcer sur l'appréciation de cette étude. Pour d'autres études à mener, le Ministre a rappelé les projets de production de ballons, de jus d'ananas et de concentré de tomates à GATI.

Le Ministre a clôturé la réunion sur notre collaboration avec les organisations internationales comme la CAF, la FIFA, l'AFABA, le CIO, la CONFEJES etc.. Nos cotisations dans ces organisations doivent également nous profiter. A l'image des aides accordées par la CONFEJES et le CIO, il faudra demander aux autres organisations des interventions concrètes surtout auprès des organismes de l'ONU (PNUD, UNESCO,...).

Il a conclu en insistant pour que tous les Chefs de Service répartissent le plus tôt possible les attributions à chaque agent suivant les activités programmées cette année 1987.

Fait à KIGALI, le 21/2/1987

Le Président de la Réunion

NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM

Ministre de la Jeunesse

et du Mouvement Coopératif

Le Rapporteur,

Emmanuel HATEGEKIMANA.-